

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI
018

L/2014/N°/AN

AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE FINANCEMENT (PROJET DE REDRESSEMENT DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE) ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT.

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

Après en avoir délibéré, adopte la Loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'Accord de Financement (Projet de Redressement du Secteur de l'Electricité) entre la République de Guinée et l'Association Internationale de Développement.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 05 JUL. 2014.....2014

Le Secrétaire de Séance

LE SECRETAIRE
PARLEMENTAIRE

El hadj Dembo SYLLA

Le Président de Séance



[Signature]

Kory KONDIANO